

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS1584

présenté par

M. Neuder, rapporteur

à l'amendement n° AS|313 de M. Peytavie

ARTICLE 5

I. – Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« À la dernière phrase de l'avant-dernier alinéa, après le mot : « être », rédiger ainsi la fin de l'alinéa : « nouvellement installés dans la profession. »

II. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions des biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.